
*Revalorisation du régime indemnitaire des ESAS (PRAG, PRCE, PLP, PE, etc.),
pour le SNPTES, les annonces de la Ministre ne risquent pas de calmer nos
collègues !*

A l'occasion du CNESER de ce 4 juillet, la Ministre a indiqué que nos collègues ESAS (PRAG, PRCE, PLP, PE, etc.) bénéficieront *"tout comme leurs homologues du secondaire d'une revalorisation indemnitaire au premier septembre"*.

Cette annonce devrait permettre à nos collègues de passer de 2 308 € annuels actuels à 2 785 € au 1^{er} septembre prochain. Le SNPTES ne peut s'en satisfaire !

Le SNPTES rappelle que la cible de 3 200 € ne semble pas remise en question et resterait, de fait, la moitié de la prime statutaire de nos collègues enseignants-chercheurs. Le SNPTES continue donc de revendiquer l'alignement des régimes indemnitaires entre enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs.

Choisy-le-Roi, le 4 juillet 2023